



Communiqué 2017 - 04

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 8 mars 2017

Compte rendu de la planification annuelle

Bonjour à tous,

Comme à chaque début d'année, la SAQ procède à la planification annuelle. Malgré l'obligation de consulter leurs COS et les interventions des délégués régionaux, pour une partie des gestionnaires, le bien-être et la reconnaissance des employés ne pèsent pas bien lourd dans la balance.

Cette année, c'est sur les modifications d'horaire d'une quarantaine de succursales que le comité, créé pour réviser ces changements, aurait dû se pencher, mais pour la plupart, le comité patronal a refusé catégoriquement de les traiter malgré la décision arbitrale sur 10 :06. Leur désir de mettre les CPOS et COS du dimanche au jeudi s'est davantage accentué. Lors de la dernière négociation, en 2009, le plus gros problème de la SAQ pour le dimanche était le transfert de clés. Il semble que ce problème soit assez important pour « scraper » les horaires de plusieurs dizaines de personnes à travers le réseau.

Comment l'employeur peut transférer ses COS du dimanche au jeudi? Il ne crée pas de besoins de COS pour le vendredi et le samedi. Les directeurs « seraient présents » dans les succursales et par conséquent, ils n'auraient pas besoin de leurs COS. Cela a de graves conséquences sur la vie des réguliers et par ricochet, sur les temps partiels.

La convention collective prévoit que s'il n'y a pas de COS pour toute la plage horaire de fin de semaine, le premier 16-19,5 créé doit être un COS. Si l'employeur crée un 16-19,5 COS, le régulier pourrait modifier son horaire pour prendre le besoin du vendredi. Donc, l'employeur, dans ses succursales, ne créera pas de 16-19,5 COS, et donc, pas de 16-19,5 caissiers-vendeurs non plus. Il y aura donc une perte importante de ces postes dans le réseau, ce qui signifie la précarisation encore plus grande des employés à temps partiel.

1/2



De plus, malgré que les heures soient en hausse dans le réseau, l'employeur considère que le plancher de postes réguliers est en baisse. L'an dernier, il s'établissait à 1404 postes 38 heures et il serait, pour 2017, à 1385. Évidemment, nous contestons ces chiffres. L'employeur souhaite nous faire croire qu'il nous fait une fleur en mettant 1406 à l'affichage, mais le vrai résultat, c'est qu'il nous fait la même chose que dans les bureaux, mais par des moyens différents; il baisse notre plancher d'emploi d'environ 25 postes réguliers 38 heures, et ce, malgré notre contrat de travail.

D'ailleurs, au sujet de l'affichage, il est commencé, et nous avons déjà remarqué que l'employeur procède à de nombreuses corrections des postes en affichage de façon unilatérale, encore une fois, en contradiction avec notre convention collective. De ces erreurs, nous constatons que pour plusieurs postes, le nombre de repas n'est pas correctement inscrit. Cela ne modifie pas l'horaire comme tel, mais soyez vigilants. Nous avons demandé à l'employeur de procéder aux modifications de façon paritaire, mais il analyse la situation depuis une semaine. Il nous semble évident que l'affichage prendra fin avant qu'il n'ait fini de réfléchir.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 11 mars à minuit pour postuler.

Benjamin Chicoine
Vice-président responsable des griefs
et des relations de travail pour les magasins
SEMB SAQ (CSN)

2/2